dans une perspective de développement durable

4.5.2.3 Pristine WG (boscalide 25,2 % et pyraclostrobine 12,8 %)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/ls-re/index-fra.php. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 29-08-2023

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupes 7 et 11
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹: 96
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 136
- Maladies à traiter :
 - Répression de la tache valdensienne et de la tache septorienne.
- Moment d'application :
 - Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours entre les applications;
 - o Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

Taux d'application et mélange :

- o Dose:
 - ✓ Tache valdensienne : 1,3 à 1,6 kg/ha;
 - ✓ Tache septorienne : 1,6 kg/ha.
- O Taux d'application : aucune donnée sur l'étiquette du produit.

Renseignements sur le produit :

- Fongicide qui inhibe la germination des spores, la croissance du mycélium et la sporulation du champignon sur la surface foliaire:
- La matière active, boscalide, présente dans le fongicide, est persistante et a des effets rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du boscalide dans les endroits traités avec ce produit lors de la saison précédente.

Restrictions :

- Application terrestre seulement;
- Végétation : maximum de 4 applications par saison;
- Récolte : maximum de 2 applications par saison;
- Dose maximale par saison : 6,4 kg/ha;
- Ne pas appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues;
- Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages;
- Délai de réentrée : 24 heures;
- Délai avant récolte : 24 heures pour une récolte manuelle ou 0 jour pour la récolte mécanisée;
- O Zones tampons : 1 m des fossés, 10 m des habitats d'eau douce, 30 m des puits et 1 m des habitats terrestres.

Entreposage :

- Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé;
- NE PAS expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais;
- Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

Rinçage :

- o Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir;
- Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

Équipements de protection :

- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et d'un pantalon long;
- Lunettes;
- Masque facial (nécessaire si espace clos);
- Gants résistants aux produits chimiques;
- Chapeau (nécessaire si l'application se fait vers le haut).

RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

